

MUNCIPALITE DE DONNELOYE

Donneloye, le 11 novembre 2021

Rue des 3 Fontaines 18 1407 Donneloye

Tél. 024/433.19.50 E-mail info@donneloye.ch Au Conseil Général de et à 1407 Donneloye

Préavis Nº 12/2021

Demande de crédit pour la renaturation du Ruisseau du Marais et la réalisation d'améliorations foncières entre Mézery et Molondin.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, le préavis pour la renaturation du Ruisseau du Marais et la réalisation d'améliorations foncières entre Mézery et Molondin approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 10 novembre 2021.



Illustration du ruisseau du Marais qui serait remis à ciel ouvert et chemin du Marais qui sera élargi et rénové pour l'exploitation agricole. Vue de la plaine depuis Mézery en direction de Molondin (ILEX, octobre 2019).

INTRODUCTION

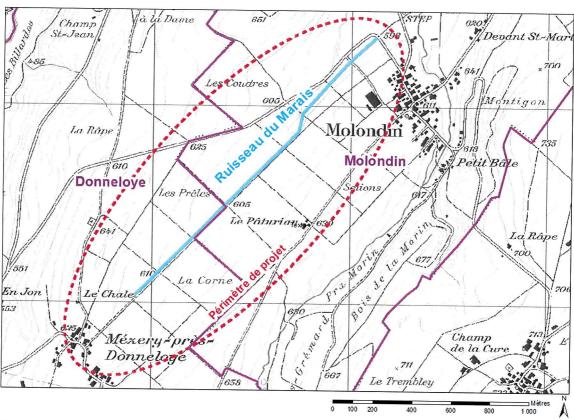
Le ruisseau du Marais, qui s'écoule entre Mézery-près-Donneloye et Molondin, a été mis sous tuyaux il y a près de 100 ans. En même temps, la plaine a été drainée.

Aujourd'hui, comme l'ont montré les contrôles caméra, le collecteur principal et les collecteurs latéraux sont endommagés et certains sont obstrués. Les communes sont ainsi régulièrement appelées à les réparer et la fréquence de ces réparations va augmenter avec le temps.

Le chemin du Marais est quant à lui sous-dimensionné. Il est trop étroit et les dalles sont cassées. Il n'a plus un gabarit suffisant pour les tracteurs et les machines agricoles.

L'objectif de ce projet consiste à remettre à ciel ouvert le ruisseau du Marais, à élargir le chemin du Marais et à réparer les collecteurs latéraux afin d'améliorer tant la biodiversité que l'exploitation agricole de la plaine.

LOCALISATION



Situation du projet : En rouge, la limite du territoire concerné par les améliorations foncières et le projet de renaturation En bleu : le tracé indicatif du Ruisseau du Marais renaturé (source du fond de plan : swisstopo).

UN PROJET QUI A DÉMARRÉ EN 2013 EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES DE L'ETAT ET LES PROPRIÉTAIRES

Les communes de Donneloye et Molondin se préoccupent ensemble depuis plusieurs années de l'état du collecteur du ruisseau du Marais et des infrastructures agricoles de leur territoire respectif. Elles se sont rapidement approchées des services de l'Etat de Vaud pour mener les premières réflexions quant aux mesures à envisager pour régler leurs problèmes.

Associées à la Direction générale de l'environnement, division des eaux (DGE-Eau) et à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), les deux communes ont mené plusieurs études permettant de répondre au mieux, tant aux exigences légales qu'aux besoins de l'agriculture.

Les études ont été présentées aux propriétaires et exploitants des terrains de la plaine et discutées à l'occasion de séances organisées par les communes. La proposition retenue consistant à rouvrir le ruisseau et effectuer des améliorations foncières a été personnellement discutée avec les propriétaires et leurs avis ont été pris en compte.

UN PROJET POUR LA BIODIVERSITÉ ET L'EXPLOITATION AGRICOLE DE LA PLAINE

Pourquoi remettre à ciel ouvert ce ruisseau ?

Pour des raisons légales. Le collecteur du ruisseau du Marais a 100 ans et est fortement endommagé. Il ne va plus durer longtemps et les problèmes d'écoulement et d'inondation vont augmenter. Cependant, depuis 2011 et l'entrée en vigueur de la modification de la Loi fédérale sur la protection des eaux, il n'est plus permis de remplacer des collecteurs dans lesquels coulent des cours d'eau (art. 38, LEaux, RS 814.20, du 24 janvier 1991). Il doit légalement être remis à ciel ouvert. Des réparations ponctuelles restent par contre toujours possibles.

Pour des raisons économiques. Le Canton et la Confédération subventionnent les projets de renaturation à hauteur de 95%.

En cas de réparation du collecteur principal par petits tronçons et selon une simulation effectuée les coûts seraient beaucoup plus élevés et non subventionnés.

Pour améliorer l'écoulement des eaux de la plaine. Un ruisseau qui coule à l'air libre, ça se voit, et c'est bien là tout l'enjeu. Il s'agit de pouvoir surveiller le cours d'eau plus facilement et permettre de mieux gérer les crues.

Pour des raisons paysagères et biologiques. Les cours d'eau marquent notre paysage et abritent une multitude d'espèces, végétales et animales, qui sont parfois devenues rares. Les berges en prairies extensives, les groupes de buissons, les arbres isolés ou des tas de pierres et de bois pour la petite faune permettent le développement d'une grande diversité d'espèces. Beaucoup d'entre elles sont d'ailleurs de bonnes auxiliaires de cultures (lutte contre les ravageurs).

La plus-value paysagère du site en sera également importante et le chemin qui le longe, un lieu de promenade en devenir.

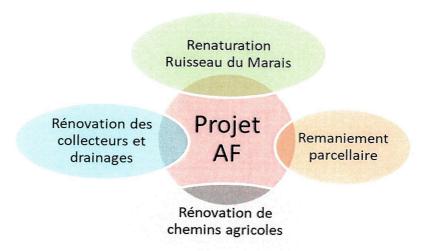
Pourquoi élargir le chemin du Marais et réfectionner les collecteurs latéraux ?

Le chemin du Marais est sous-dimensionné. Il n'est plus assez large pour l'exploitation agricole et les dalles bétons sont à de nombreux endroits cassées et affaissées. Le chemin sera refait et élargi à 3,5m afin de mieux répondre aux besoins des exploitants agricoles.

Les collecteurs latéraux seront également réparés ou refaits, là où ils sont cassés. Pour éviter des problèmes d'érosion ou d'inondation, ces nombreux collecteurs latéraux doivent être durablement fonctionnels, ce qui n'est plus le cas actuellement.

Pourquoi créer un syndicat d'améliorations foncières ?

Un projet d'améliorations foncières (AF) permet à la fois d'intégrer la réouverture du ruisseau du Marais mais aussi la réfection des infrastructures agricoles nécessaires à l'exploitation, comme le chemin du Marais ou les collecteurs latéraux.



Le projet d'améliorations foncières englobe plusieurs éléments, tant les infrastructures, le territoire que les aspects environnementaux.

La constitution d'un syndicat AF permet d'assurer le meilleur subventionnement possible tant au niveau de la renaturation du ruisseau (95% de subventions) que des infrastructures agricoles (70% de subventions).

Ce syndicat permet aussi de garantir le bon déroulement et la réalisation du projet, notamment le respect de l'équité dans les échanges de terrain et une sécurité financière aux propriétaires, tout en assurant l'obtention de subventions conséquentes.

Quels sont les coûts du projet et le financement ?

COÛTS nation à +/- 20%) 1'900'000 CHF	SUBVENTIONS 95 %	95'000 40'000 CHF	
	95 %		55'000 CHF
	95 %	40'000 CHF	55'000 CHF
750'000 CHF			
750'000 CHE	70 %	225'000 CHF	
Réfection du Chemin du Marais 750'000 CHF		90'000 CHF	135'000 CHF
5	70 %	385'000 CHF	
1'300'000 CHF		170'000 CHF	215'000 CHF
1'000'000 CHF	70 – 95%	70'000 CHF	70'000 CHF
750'000 CHF	70 – 95 %	50'000 CHF	50'000 CHF
	4'700'000 CHF	450'000 CHF	550'000 CHF
	750'000 CHF		750'000 CHF 70 – 95 % 50'000 CHF

DES TRAVAUX A PLANIFIER SUR PLUSIEURS ANNÉES

Si le projet est accepté par les Conseils généraux des communes de Molondin et Donneloye, la mise en route du projet commencera par la constitution du syndicat AF. Par la suite viendra le développement du projet d'ouvrage qui devra être accepté par les communes et le syndicat AF, puis l'envoi des soumissions et adjudication des travaux. Si tout se déroule sans retards particuliers le début des travaux d'ouverture du cours d'eau sera effective, au mieux, en 2024 ou 2025.

EXEMPLE DE RENATURATION



Chêne-Pâquier, renaturation du ruisseau du Riaux

CONCLUSION:

la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Donneloye

- Vu le préavis No 12/2021 présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion et le rapport de la Commission ad'hoc
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide d'accepter

la demande d'un crédit d'investissement de CHF 450'000 pour la participation de la Commune de Donneloye aux frais de renaturation du Ruisseau du Marais et à la réalisation d'améliorations foncières entre Mézery et Molondin, montant amorti sur 30 ans, soit CHF 15'000 par an et financé par un emprunt.

B. Reymondin

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Boursière

Gavillet Clar